

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quatre-vingt-dix-huitième réunion du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l’Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 2 février 2026 à 16 h 30 par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 9 MARS 2026

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l’enseignement et à la réussite		X*	KAMMOUN, Manel Professeure	X	
DUGUAY, Patrick Membre externe et président	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
KAMAL, Najat Membre externe et vice-présidente		X*	MATHIEU, Alexandre Membre externe	X	
Personnes convoquées	Présent	Absent	Personnes invitées	Présent	Absent
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l’administration et aux ressources	X		-	-	-
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l’enseignement et à la réussite par intérim	X		-	-	-
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d’administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
*Absence motivée.					

Le président, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 32.

1.- **Adoption de l’ordre du jour**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

Sur consentement des membres

- 2.- Procès-verbal :
- 2.1 Quatre cent quatre-vingt-dix-septième réunion (24 novembre 2025)
- 2.1.1 Adoption
- 2.1.2 Affaires en découlant
- 3.- Octroi d’un contrat pour le remplacement de thermopompes dans le secteur B du pavillon Alexandre-Taché
- 4.- Octroi d’un contrat pour le remplacement de thermopompes dans le secteur B du pavillon Lucien-Brault

Affaires courantes

- 5.- Modification à la grille d'autorisation de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieures à 125 000 \$
- 6.- Période d'information et questions
- 7.- Prochaine réunion (lundi 9 mars 2026)
- 8.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal :

2,1 Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-dix-septième réunion (24 novembre 2025)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-dix-septième réunion (24 novembre 2025), et ce, sans modification.

2.1.2. Affaires en découlant

En ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-dix-septième réunion (24 novembre 2025), les suites régulières ont été données.

3.- Octroi d'un contrat pour le remplacement de thermopompes dans le secteur B du pavillon Alexandre-Taché

L'UQO désire s'adjoindre un entrepreneur pour effectuer les travaux de remplacement de thermopompes dans le secteur B du pavillon Alexandre-Taché.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 25 novembre 2025, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65,1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 17 décembre 2025. Cinq (5) entreprises ont déposé des soumissions conformes au devis. L'étude des soumissions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. Le document intitulé Rapport du processus d'appel d'offres (annexe 1) est joint. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise 15 888 174 Canada Inc/Entreprise MAP.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CX-2353 concernant l'octroi d'un contrat pour le remplacement de thermopompes dans le secteur B du pavillon Alexandre-Taché; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- Octroi d'un contrat pour le remplacement de thermopompes dans le secteur B du pavillon Lucien-Braut

L'UQO désire s'adjoindre un entrepreneur pour effectuer les travaux de remplacement de thermopompes dans le secteur B du pavillon Lucien-Braut.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 3 décembre 2025, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des*

organismes publics (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65,1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture de la soumission a été faite le 13 janvier 2026. Une (1) entreprise a déposé une soumission conforme au devis. L'étude de la soumission a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. Le document intitulé Rapport du processus d'appel d'offres (annexe 1) est joint. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Barette Bernard – Énerflamme Inc.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CX-2354 concernant l'octroi d'un contrat pour le remplacement de thermopompes dans le secteur B du pavillon Lucien-Brault; laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- **Modification à la grille d'autorisation de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieures à 125 000 \$**

Le Vice-rectorat à l'administration et aux ressources soumet, pour approbation, une nouvelle grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires (annexe 1) avec les modifications suivantes :

- Sous la « délégation de 20 000 \$ et moins », ajouter le titre d'emploi qui sera défini pour le poste cadre du bureau du respect de la personne en suivi de la création du poste, lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 1er décembre 2025 (Résolution 496-CA-7593).
- Sous la « délégation de 900 \$ et moins », ajouter le titre d'emploi de coordonnateur·trice du département des sciences naturelles afin d'assurer la continuité des opérations du département.
- Retirer la section « délégation de 300 \$ et moins », ce poste n'étant plus au plan des effectifs (Résolution 460-CA-7132). La note 5 peut également être retirée.
- Renumerotation de la note 6 (maintenant note 5) à la suite de la modification précédemment dictée.
- Ajout de la note 6 relativement à la résolution 495-CX-2345 adoptée le 25 août dernier concernant l'autorisation au doyen de la recherche et de la création pour le paiement des transferts de fonds.
- Ajout de la note 7 relativement à la résolution 461-CA-7145 adoptée le 22 juin 2023 concernant la délégation de signature pour les avenants aux contrats de construction à la directrice du service des terrains et bâtiments.

L'ajout des notes 6 et 7 permet de s'assurer que les résolutions adoptées soient reflétées dans la grille de signature pour référence future.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CX-2355 concernant la modification à la grille d'autorisation de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieures à 125 000 \$; laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- **Période d'information et de questions**

La rectrice partage quelques statistiques relatives aux inscriptions et aux demandes d'admission, lesquelles démontrent une hausse appréciable. Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim en fera une présentation plus détaillée lors de la réunion du conseil d'administration du 9 février prochain.

La rectrice souligne également que la Ville de Gatineau a intégré plusieurs des demandes de l'UQO afin d'en soutenir l'avancement.

7.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 9 mars 2026 à 16 h 30.

8.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 16 h 37.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale